

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2024 à 19 h 30.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège n° 4 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absent :

Christian Jutras, conseiller, siège n° 2
Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5

Citoyens : 1

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

347.12.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance extraordinaire
19 décembre 2023, 19 h 30

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2025
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement
6. Levée de la réunion

4. Adoption du budget 2025

ATTENDU QUE le maire fait la présentation des prévisions budgétaires et répond aux questions des membres du conseil ;

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal ;

ATTENDU l'étude que les élus ont fait du budget ;

ATTENDU QUE le budget présenté pour l'année 2025, tel que déposé, lequel totalise :

Revenus :	2 512 068 \$
Charges :	1 902 798 \$
Remboursements de dette :	111 984 \$
Activité d'investissement :	497 286 \$

348.12.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter le budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Période de question sur le sujet à l'ordre du jour seulement

Aucune question n'est soumise.

6. Levée de la réunion

349.12.2024 Il est 19 h 37, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sarah Raymond de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale